

DÉPARTEMENT
de la
Gironde-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
Marennes
CANTON
Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Juin 1954 195

OBJET :
d'Urbanisme
Foncillon.

1053

NOMBRE
de
votants municipaux
pris part au vote :

DATE
d'affichage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante quatre, le 26 du mois
de Juin, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Brusset Max, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 22 Juin 1954 195.

Etaient présents : MM. Brusset, Delsalle, Reutin, Seugnet
Gaussel, Laurent, Guillaud, Chanut, Pouget, Coumil,
Etcheber, Domecq, Bourdeille, Narteau, Fouché, Bour-
donneau Chamboulan, Rochedereux, Dufour, Regazani,
Martaud, Papeau et Guichaoua.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Ferret, Architecte en Chef, présente le plan
d'urbanisme du quartier de Foncillon. À la demande de M. Pa-
peau, il signale que rien ne l'empêche de donner une vue direc-
te sur la mer de la rue de l'Hôtel de Ville (bouchée par
Hôtel de Paris sur le plan).

M. Bourdeille demande que le plan soit soumis à
l'étude des commissions compétentes (travaux et reconstruc-
tion) afin d'éviter des erreurs semblables à celles qui ont
été commises dans d'autres cas.

M. Ferret rappelle que l'implantation du Casino
résulte de son initiative personnelle. à cet endroit il ne s'agit

M. le Maire tient à rappeler que le Ministre de la Reconstruction a demandé une utilisation rapide des crédits de 1954.

Le plan présenté est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions (MM. Bourdeille, Martaud, Papeau et Guichaoua).



VU

ROCHEFORT-s/-MER, le .. 22. OCT. 1954

Le Maire

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

le vote a eu lieu au
tin public, établir à
ite la désignation de
voté (Art. 51 de la loi
avril 1884).

ntionner à la suite
use qu'ils empêchés
gner (Art. 57 de la loi
icipale).